

N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **JEUDI 22 DÉCEMBRE 2022**, à 19h00, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle  
Siège #2 - Gaétan Roy  
Siège #3 - Samuel Roy  
Siège #4 - Tonia Despont  
Siège #5 - Michel Turcot  
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.  
Est aussi présent Frédéric Corneau, directeur général / greffier-trésorier

2022-12  
269

**1.1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

**1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

ATTENDU QU'un avis public de cette séance a été donné le 20 décembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'avis de convocation ait été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres du conseil ;
- QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable ;
- QU'après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

**ADOPTÉE**

2022-12  
270

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

**1 – VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 – LÉGISLATION**

- 3.1 Adoption / Prévisions budgétaires 2023 ;
- 3.2 Adoption / Règlement 2022-234 / Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2023 ;
- 3.3 Adoption / Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025 ;

**4 - PÉRIODE DE QUESTION**

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux sujets à l'ordre du jour, les membres du conseil procéderont en conséquence.

**ADOPTÉE**



2022-12-27  
271

N° de résolution  
ou annotation

### 3 - LÉGISLATION

#### 3.1 - Adoption / Prévisions budgétaires 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël doit adopter des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 présentant des revenus aux moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2023 sont déposées aux membres du conseil, le tableau qui suit présente un résumé du document ;

N° compte	Titre	Budget 2023
<b>01-210-00-000</b>	<b>TAXES</b>	
<b>01-211-00-000</b>	<b>-SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>	
01-211-11-130	FONCIÈRE GÉNÉRALE	3 011 731,00 \$
<b>01-212-00-000</b>	<b>-SUR UNE AUTRE BASE</b>	
<b>01-212-10-000</b>	<b>TARIFICATION-SERVICES MUNICIPAUX</b>	
01-212-11-412	AQUEDUC	316 260,00 \$
01-212-12-415	ÉGOUT	137 370,00 \$
01-212-13-450	VIDANGES	306 603,00 \$
01-212-19-330	RAMASSAGE DE NEIGE	34 955,00 \$
01-212-19-490	FOSSES SEPTIQUES	76 162,00 \$
		<b>871 350,00 \$</b>
<b>01-220-00-000</b>	<b>PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES</b>	
<b>01-221-00-000</b>	<b>-GOUVERNEMENT DU QUÉBEC</b>	
		59 000,00 \$
<b>01-222-00-000</b>	<b>-GOUVERNEMENT DU CANADA</b>	
<b>01-230-00-000</b>	<b>SERVICES RENDUS</b>	
		48 459,00 \$
<b>01-234-70-000</b>	<b>LOISIRS &amp; CULTURE</b>	
		36 000,00 \$
<b>01-234-80-000</b>	<b>S.A.A.Q.</b>	
		47 000,00 \$
<b>01-240-00-000</b>	<b>IMPOSITION DE DROITS</b>	
		29 250,00 \$
<b>01-260-00-000</b>	<b>INTÉRÊTS</b>	
		11 000,00 \$
<b>01-270-00-000</b>	<b>AUTRES REVENUS</b>	
		125 000,00 \$
<b>01-380-00-000</b>	<b>- TRANSFERTS - ENTENTES PARTAGE &amp; AUTRES</b>	
		174 086,00 \$
<b>Total Revenus</b>		<b>4 412 876,00 \$</b>
<b>02-110-00-000</b>	<b>-CONSEIL MUNICIPAL</b>	
		54 051,00 \$
<b>02-130-00-000</b>	<b>-GESTION FINANCIÈRE &amp; ADM.</b>	
		624 338,00 \$
<b>02-140-00-000</b>	<b>-GREFFE</b>	
		10 500,00 \$
<b>02-150-00-000</b>	<b>-ÉVALUATION</b>	
02-150-00-951	QUOTE-PART ÉVALUATION	51 364,00 \$
<b>02-190-00-000</b>	<b>-AUTRES</b>	
		122 509,00 \$
<b>02-191-00-000</b>	<b>-BÂTISSE CHEF-LIEU</b>	
		158 580,00 \$
<b>02-192-00-000</b>	<b>-ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE</b>	



N° de résolution  
ou annotation

Formulaires d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

		4 156,00 \$
02-199-00-000	-SAAQ	
		102 000,00 \$
02-200-00-000	SÉCURITÉ PUBLIQUE :	
02-210-00-000	-POLICE	
		238 493,00 \$
02-220-00-000	-SÉCURITÉ INCENDIE	
		209 453,00 \$
02-230-00-000	PREMIER RÉPONDANT	
		7 650,00 \$
02-240-00-000	SÉCURITÉ CIVILE	
		9 500,00 \$
02-290-00-000	SÉCURITÉ -AUTRE	
		6 180,00 \$
02-300-00-000	TRANSPORT :	
02-320-00-000	-VOIRIE MUNICIPALE	
		646 111,00 \$
02-330-00-000	-ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	
		693 364,00 \$
02-340-00-000	-ÉCLAIRAGE DES RUES	
		38 000,00 \$
02-390-00-000	-TRANSPORT	
02-390-00-951	QUOTE-PART TRANSPORT ADAPTÉ + COLL.	26 831,00 \$
02-400-00-000	HYGIÈNE DU MILIEU :	
	-APPROVISION. & TRAITEMENT EAU	
02-412-00-000	POTABLE	
		248 707,00 \$
02-414-00-000	-ÉTANGS D'ÉPURATION	
		113 000,00 \$
02-451-00-000	-ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION ORDURES	
		313 472,00 \$
02-470-00-000	-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
02-490-00-951	QUOTE-PART INSTALLATION SEPTIQUE	76 005,00 \$
02-500-00-000	SANTÉ & BIEN-ÊTRE :	
02-520-00-000	-LOGEMENT SOCIAL	
02-520-00-970	CONTRIBUTION OMH (21 LOGEMENTS)	4 500,00 \$
02-600-00-000	AMÉNAGEMENT, URB. & DÉVELOPPEMENT	
02-610-00-000	-AMÉNAGEMENT, URBANISME & ZONAGE	
		117 662,00 \$
02-700-00-000	LOISIRS ET CULTURE :	
02-701-20-000	-CENTRE COMMUNAUTAIRE	
		22 750,00 \$
02-701-30-000	PATINOIRE	
		1 350,00 \$
02-701-35-000	-SKI DE FOND	
		2 550,00 \$
02-701-40-000	CHALET DES LOISIRS	
		6 450,00 \$
02-701-51-000	-GYMNASE	
		4 800,00 \$
02-701-52-000	CAMP DE JOUR	
		52 569,00 \$
02-701-53-000	-BALLE-MOLLE	
		14 300,00 \$
02-701-55-000	-PARC DES TERRAINS DE JEUX	



N° de résolution  
ou annulation

2022-12  
272

02-701-56-000 -GESTION DES LOISIRS	9 250,00 \$
02-701-57-000 ACTIVITÉS LOISIRS ET CULTURES	124 803,00 \$
02-702-30-000 -BIBLIOTHÈQUE	68 071,00 \$
	32 957,00 \$
02-900-00-000 FRAIS DE FINANCEMENT :	
02-920-00-000 -DETTE A LONG TERME	
02-921-00-800 INTÉRÊTS / DETTE À LONG TERME	
Total Dépenses	4 412 876,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année financière 2023, tel que reproduit ci-haut.

**ADOPTÉE**

### 3.2 - Adoption / Règlement 2022-234 / Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2023

ATTENDU QU'un avis de motion ainsi qu'un premier projet de règlement fut adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE pour rencontrer les prévisions de dépenses d'administration, afin de pourvoir aux améliorations et faire face adéquatement aux obligations établies dans le budget 2023, le Conseil de la Municipalité ordonne et décrète l'imposition de certaines taxes ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, conformément aux dispositions 244.29 à 244.64 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (c. F-2.1), fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge à toutes fins que de droits, tous règlements antérieurs incompatibles ou inconciliables avec celui-ci ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres du conseil déclarent tous l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE madame la conseillère Tonia Despont exprime son désaccord concernant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE monsieur le maire Thibault demande de procéder au vote :

Siège #1 - Guylaine Larochelle : POUR

Siège #2 - Gaétan Roy : POUR

Siège #3 - Samuel Roy : POUR

Siège #4 - Tonia Despont : CONTRE

Siège #5 - Michel Turcot : POUR

Siège #6 - Éric Trudel : POUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à la majorité ;

- D'ADOPTER le règlement 2022-234 intitulé : « *Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2023* », tel que lu et reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

**ADOPTÉE**



### 3.3 - Adoption / Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025

ATTENDU QU'EN VERTU DE L'ARTICLE 953.1 DU *Code municipal*, le conseil municipal doit adopter un *Programme triennal d'immobilisations* (PTI) de la Municipalité de St-Raphaël pour les années 2023-2024-2025 ;

ATTENDU QUE MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL TURCOT AINSI QUE MADAME LA CONSEILLÈRE TONIA DESPONT SONT EN DÉSACCORD AVEC L'ADOPTION DU PTI 2023-2025;

ATTENDU QUE MONSIEUR LE MAIRE THIBAUT DEMANDE DE PROCÉDER AU VOTE :

Siège #1 - Guylaine Larochelle : POUR  
 Siège #2 - Gaétan Roy : POUR  
 Siège #3 - Samuel Roy : POUR  
 Siège #4 - Tonia Despont : CONTRE  
 Siège #5 - Michel Turcot : CONTRE  
 Siège #6 - Éric Trudel : POUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à la majorité ;

- D'ADOPTER le *Programme triennal d'immobilisation* (PTI) pour les années 2023-2024-2025 tel que présenté et reproduit ci-dessous :

Départements	2023	2024	2025	Financement
--------------	------	------	------	-------------

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE - BÂTISSÉ CHEF-LIEU

Réfection Hôtel-de-ville / aménagement intérieur	100 000			Subvention PRABAM
Réfection Hôtel-de-ville / Système de chauffage -sous-sol	25 000			Subvention PRABAM - Subvention Éco
Réfection Hôtel-de-ville (Extérieur)			500 000	Subvention - Patrimoine et Culture - Règlement d'emprunt
Réfection Hôtel-de-ville (Extérieur) - Plans et devis			75 000	Subvention - Patrimoine et Culture - Fond d'administration
Réfection Hôtel-de-ville - Carnet de santé			45 000	Fond d'administration

Départements	2023	2024	2025	Financement
--------------	------	------	------	-------------

#### TRANSPORT

Réfection Rang 1	650 000			Subvention PAVL - Règlement d'emprunt
Réfection Rang 1 - Plans et devis / Accompagnement PAVL	45 000			Fond d'administration

Départements	2023	2024	2025	Financement
--------------	------	------	------	-------------

#### VOIRIE MUNICIPALE

Relocalisation du garage		1 000 000		Règlement d'emprunt
Achat de camion (pick-up) - Voirie	80 000			Fond d'administration

Départements	2023	2024	2025	Financement
--------------	------	------	------	-------------

#### LOISIRS ET CULTURE - PARCS - TERRAIN DE JEUX

Réfection et entretien Parcs - Millénaire - André Roy - Archange	20 000	20 000	40 000	Subvention - Fond de roulement
---	--------	--------	--------	-----------------------------------



--	--	--	--	--	--

HYGIÈNE DU MILIEU					
N° de résolution ou annulation					
Postes de pompage du Moulin	182 000				Subvention TECQ - Règlement d'emprunt
Postes de pompage Saint-Pierre	96 000				Subvention TECQ - Règlement d'emprunt

--	--	--	--	--	--

2022-12  
274

**ADOPTÉE**

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions, d'une durée de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes

- 1- Question concernant le garage pour l'année 2024 dans le PTI 2023-2025.

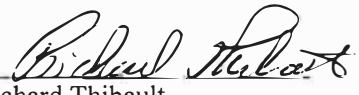
**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

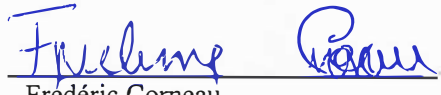
Il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy,

Et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**ADOPTÉE**

Fermeture à 19h32.

  
Richard Thibault  
Maire

  
Frédéric Corneau  
Directeur général / Greffier-trésorier